

Impacts sociaux

Tout d'abord, nous avons décidé de nous pencher sur la question de l'emploi et des conditions de travail. La logique de notre hypothèse d'étude veut que les emplois en termes de fabrication et d'embouteillage diminuent en France, et, à l'inverse, que les emplois en termes de production de gourdes augmentent à l'étranger, et plus concrètement en Chine en vue de notre projet.

Nous pouvons alors nous interroger sur les retombées économiques d'une telle inversion des tendances.

L'objectif de ce rendu sera surtout de s'intéresser à l'impact économique et social sur le territoire concerné, ainsi qu'aux conséquences directes sur les travailleurs.

Nous avons décidé de prendre comme exemple une marque d'eau en bouteille distributeur, réalisant de plus faibles pourcentages de marges par bouteille et de fait, plus fragile économiquement. De nombreuses marques de distributeur d'eau en bouteilles existent et on peut citer en exemple la marque Carrefour. Celle-ci s'approvisionne auprès de plusieurs producteurs d'eau comme, par exemple, les groupes Evian, Nestlé ou Volvic, auxquels elle achète de l'eau qu'elle met en bouteille et commercialise par la suite. Mais toute l'eau commercialisée sous cette marque ne provient pas du même producteur et souvent, ceux-ci sont en fait de grands groupes.

Ainsi, dans l'hypothèse de la réduction de la consommation d'eau en bouteille au profit d'une augmentation de l'utilisation de gourdes isothermes, les marques distributeurs seraient celles qui vraisemblablement souffriraient le plus de ce changement de marché. Réalisant moins de ventes (et donc de chiffre d'affaires), elles seraient certainement amenées à disparaître, pour certaines. Les producteurs auxquels elles achètent leur eau souffriraient également de ce changement du marché, dans une moindre mesure compte tenu de leur importance. Les impacts sociaux sur le territoire français de ce changement de consommation seraient directs sur les usines de mise en bouteille, d'étiquetage et, dans une moindre mesure, de production d'eau.

Dans un premier temps une augmentation du prix du litre d'eau en réponse à la réduction de la demande est envisageable. Cette augmentation serait en fait le résultat de l'augmentation des coûts de production pour les industriels (à cause de la réduction des économies d'échelle) qui seraient répercutés sur

le prix commercialisé. Ce qui est dommageable pour les populations les plus fragiles. Par exemple, dans les territoires d'outre-mer tels que la Réunion, l'eau consommée provient majoritairement de bouteilles et a un certain coût du fait de son importation par bateau ou par avion. Si le scénario que nous imaginons venait à se produire, on pourrait aisément envisager une augmentation du prix de l'eau dans ces territoires où elle est déjà onéreuse, mettant encore plus en difficultés financières ces populations.

Dans un second temps, et suite à la possible mise en difficultés financière des usines de mise en bouteille, on peut envisager des conséquences sociales plus frontales telles que des licenciements. D'après des études de l'INSEE, nous savons que lorsque des travailleurs sont licenciés d'une industrie, seuls 43% parviennent à retrouver un emploi dans le même secteur d'activité, tout en accumulant une forte diminution de leur salaire. Les études faites sur les salariés de l'industrie rappellent également que l'un des plus gros obstacles pour ces travailleurs est le phénomène de concentration des emplois industriels. En résumé, cela veut dire que les chances de retrouver un emploi localement sont très faibles. Dans le cas du secteur industriel de l'eau, cette hypothèse se confirme puisque cette activité est fortement corrélée à la géographie et à la topographie comme par exemple en Auvergne ou dans les Alpes. Cette concentration géographique peut également se révéler être une difficulté du fait de la très forte dépendance qu'il existe entre les usines de production et les autres usines à la suite de la chaîne de production d'eau en bouteille. Ainsi, la baisse de production de l'une signifierait également la baisse de production de la suivante et c'est donc tout un pan de l'économie d'un territoire qui serait touché.

Nous pouvons également nous questionner sur l'aspect réglementaire des conditions de travail et ainsi comparer un emploi en France et un emploi en Chine. La presse occidentale rapporte régulièrement les conditions de travail alarmantes des travailleurs chinois en industrie. Cela est donc à prendre en compte dans le cadre de notre étude d'impact environnemental des gourdes. Pour cela, nous avons tenté de relever des indicateurs de santé et de qualité de vie au travail : les conditions de travail, la sécurité, l'emploi et la mobilité dans l'emploi (notamment l'accès à la formation, promotions etc.).

Dans le cas des producteurs Français, le droit du travail établit un temps de travail hebdomadaire de 35h par semaine avec 5 semaines de congés payés à l'année et un salaire minimum de 1201€/mois; ces droits sont accompagnés par des décrets, accords et conventions collectives qui ont un poids de plus en plus important en rapport avec les évolutions sociales du pays. Le Dares (l'Organisation de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) publie un rapport d'analyse sur les conditions de travail en

France et les risques psychosociaux en 2016. Ce rapport fait état de certaines évolutions concernant un rythme de travail plus stable, des horaires moins contraignantes, un soutien social accru et une diminution de la charge mentale.

On notera que certaines entreprises se lancent dans une stratégie de RSE, responsabilité sociale des entreprises; elle indique une volonté de transparence vis à vis des techniques, méthodes et conditions de production. Bien que cette transparence ne soit pas un gage de santé au travail, cette stratégie désigne la prise en compte des enjeux sociaux liés à leur activité.

Lorsque l'on étudie les grands principes du droit du travail en Chine (à travers l'analyse de l'avocat Emanuel Meril) nous pouvons nous rendre compte que, d'un point de vue réglementation, la Chine et la France ne sont pas si différents en termes de droit du travail. Le code du travail en Chine impose une durée légale de 40h de travail par semaine avec deux jours consécutifs de repos, des heures supplémentaires jusqu'à 3h par jour et rémunérées, 5 à 15 jours de congé payé par an et le salaire de base varie en fonction de la province (par exemple, il est de 111€ à Pékin et 129€ à Shanghai). (SVP - conditions de travail en Chine)

Cependant les abus dans l'industrie chinoise sont fréquents. En effet, la fédération internationale des droits de l'Homme publie un rapport qui dénonce le non respect du temps de travail ainsi que des travailleurs sous-payés; le nombre d'heures travaillées par semaine pouvant parfois aller de 60 à 80 heures. (Fédération Internationale des Droits de l'Homme - rapport 2013)

On notera toutefois que les conditions de travail en Chine sont aujourd'hui en voie d'amélioration. Dans son article : " La condition ouvrière en Chine : les signes d'une évolution", Anita Chan explique bien les nouvelles dynamiques qui tendent à une amélioration. Ces évolutions passent par le développement de textes législatifs en faveur de la protection des ouvriers, du développement des syndicats d'entreprises mais aussi de la diminution de l'exode rural.

A long terme, et toujours dans une logique de prospective, nous pouvons émettre des hypothèses en terme du coût de cette main d'oeuvre en Chine de plus en plus protégés et contrôlée. Les "intérêts" d'une filiale Française et/ou Européenne à implanter son activité industrielle en Chine, notamment concernant ce coût de main d'oeuvre, pourrait ainsi être amoindris. En effet, le fait que les ouvriers Chinois sont de plus en plus entendus et écoutés pourrait in fine donner une augmentation des salaires mais aussi des coûts d'investissements en terme de respect des normes et des réglementations. Si

nous appliquons à notre cas de production de gourdes, nous pouvons nous questionner sur la rentabilité de ce choix de lieu de production.

Pour tenter de résoudre cela, nous pouvons réfléchir à une possible relocalisation en France (ou à minima en Europe) de la production des gourdes. C'est évident, du point de vue de l'impact environnemental, cette solution de la relocalisation n'est pas avantageuse, rien que du fait du transport des matières premières (acier inoxydable) depuis la Chine, ou des pays avoisinants la Chine, vers la France. En termes d'émissions, cette stratégie s'avère être mauvaise puisque notre étude sur les distances parcourues depuis la Chine révèle qu'un produit (ici les gourdes) parcourt 21600 km. C'est donc un coût non négligeable en terme de carburant utilisé et rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Cependant, nous pouvons contrebalancer cette vision par l'impact social, en rappelant que cela permettrait aussi de maintenir des emplois et même de créer des flux entre emplois perdus dans les usines d'embouteillages et des nouveaux postes pour la fabrication des gourdes. A une échelle plus macro-économique, le fait d'implanter ces usines de fabrications de gourdes permettrait de participer à l'économie Française et de lutter contre les phénomènes de délocalisation et de perte de l'industrie française. Dans le cadre d'une production de gourdes française, nous pouvons également penser à utiliser un matériau qu'il est possible de produire sur place comme le verre.

Les grandes entreprises commercialisant des bouteilles d'eau en plastique tentent également de s'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux en formulant des objectifs toujours plus ambitieux quant à l'évolution des matériaux utilisés pour contenir l'eau. Certaines marques comme Vittel ou encore Cristaline produisent déjà des bouteilles en plastique 100% recyclé. Par exemple, Evian envisage de produire la totalité de ses bouteilles à partir de plastique recyclé pour 2025. De plus, les marques s'engagent dans des projets destinés à réduire l'utilisation de plastique tel que le projet "Evian (re)new"; c'est une innovation destinée à remplacer les bouteilles en plastique, cette fontaine à eau de 5 litres en forme de bulle plastique fabriquée avec 66% de plastique en moins qu'une bouteille d'eau de 1,5 litres. Ces efforts permettront également à terme de maintenir une production industrielle sur site et limiter la perte d'emplois.

En termes de réglementations environnementales la France est également plus en avance que la Chine. Cette information, nous la tirons de la politique environnementale de la Chine qui est en pleine mutation. Comme la réglementation du travail, la réglementation environnementale est en pleine tendance à l'amélioration avec une inscription de la protection de

l'environnement dans la loi (par exemple la mise en place de sanctions pour les entreprises les plus polluantes). Un suivi se met donc en place en Chine, néanmoins la France reste aujourd'hui encore plus avancée sur ce sujet. Nous pouvons prendre l'exemple des contrôles des installations classées, plus performantes en France, qui permettent un suivi strict des risques et nuisances éventuelles que peut avoir une industrie sur l'environnement. (Droit de l'environnement et son renforcement "loi Barnier" 1995)

Pour pallier le problème du transport, nous pouvons émettre l'hypothèse de trouver des gisements de matières premières nécessaires à la fabrication, plus proches de la France.